

Commune de VINS

ANNEXE N°5 : METHODOLOGIE DE VERIFICATION DES BRANCHEMENTS D'EAUX PLUVIALES DES PARTICULIERS AU RESEAU EU

Etablir la liste des villas situées dans les lotissements en les classant par lotissements,

Vérifier sur le terrain le type de la boîte de branchement de chaque villa et renseigner la fiche;

- passage direct,
- ou tabouret siphonide

Si tabouret siphonide, programmer une visite des installations intérieures (prévoir 20 minutes par enquête), et Remplir le questionnaire après avoir :

Repéré les regards de pluvial desservant la parcelle

Injecté de l'eau (au minimum 10 litres) via sceau ou un tuyau d'arrosage dans chaque grille ou regard de visite recueillant des eaux pluviales,

Et observer la venue, ou non, de l'eau d'arrosage dans le tabouret siphonide,

Estimer les surfaces raccordées pour chaque type d'injection,

Etudier avec l'occupant, ou le propriétaire, quelles seraient les solutions techniques les plus économiques pour supprimer l'anomalie en privilégiant :

- Les surfaces raccordées importantes (>50 m²)
- Parmi les solutions, dans l'ordre, l'infiltration sur la parcelle et le raccordement sur le réseau pluvial le plus proche,

Proposer un calendrier de mise en conformité et obtenir l'accord du propriétaire sur ce délai,

Dessiner au dos de la feuille d'enquête un schéma de la parcelle avec ses réseaux EU et EP et y faire figurer en pointillé au stylo rouge, les modifications à apporter aux réseaux EP,

Relancer le propriétaire à l'échéance convenue jusqu'à ce que les travaux soient réalisés comme convenu,

Valider et classer la fiche d'enquête,

Comptabiliser les surfaces actives ainsi éliminées jusqu'à atteindre au minimum 1500 m².